

Réponse du Conseil administratif du 15 février 2024 à la question écrite du 27 juin 2023 de M^{me} Albane Schlechten: «Stratégie avant la rénovation de l'immeuble du Seujet».

TEXTE DE LA QUESTION

Suite à la question orale posée le 26 juin 2023 sur la stratégie de rénovation des allées du quai du Seujet appartenant à la Ville, il m'a été donné réponse en partie à ma question. La problématique des ascenseurs a été soulevée par M^{me} la magistrate Frédérique Perler. Dans l'intervalle, je n'ai pas eu de réponse quant à la stratégie.

J'aimerais connaître la stratégie posée sur la consolidation du bâtiment, notamment de ses façades (échafaudage, filets...) et les coûts estimés sur 2023, 2024 et 2025, et les coûts réels en 2021 et 2022.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Direction du patrimoine bâti (DPBA) a déterminé une stratégie pour la sécurisation des façades des immeubles du quai du Seujet de 2021 à 2023.

Dans la stratégie de rénovation des grands ensembles, la priorité actuelle est donnée à la Jonction. Compte tenu du problème de sécurité dû à la chute d'éléments de façade, la stratégie a été orientée vers un projet de sécurisation des façades. Selon le 19^e plan financier d'investissement (PFI) le projet étant en statut non planifié (PRNP) une rénovation complète du bâtiment n'est pas envisagée à brève échéance, la priorité étant donnée à d'autres grands ensembles.

Le 10 novembre 2020, la DPBA a mandaté le bureau d'architectes Bonhôte Zapata Architectes SA pour le projet et la réalisation d'une nouvelle installation provisoire qui puisse durer environ dix ans, permettant d'atteindre les objectifs suivants.

- Sécuriser les façades selon deux approches. Il convient, d'une part, de fermer l'accès à certaines zones exposées aux chutes d'objets par l'installation de clôtures grillagées et d'assurer, d'autre part, les lieux de passages obligatoires à l'aide de tunnels résistants aux chocs.
- Améliorer l'aspect visuel de l'installation en mettant en valeur le principe de végétalisation urbaine et en rendant plus agréable la vue des utilisateurs et utilisatrices des arcades au rez-de-chaussée, ainsi que privilégier l'utilisation de matériaux non polluants.

- Pérenniser l'installation en l'intégrant définitivement au site. A cet effet, la durabilité des équipements se doit d'être étudiée, notamment face à d'éventuels actes de malveillance et de dégradation.
- Privilégier l'achat à la location et préserver ainsi les enjeux économiques grâce à l'adoption d'une installation végétale durable, moins coûteuse dans le temps et améliorant sensiblement la qualité de vie des riverains et riveraines.

En effet, la mise en sécurité des façades assurée par la location de barrières de protection a coûté 515 613,87 francs. Il convient de noter que la poursuite de la location des installations et leur entretien sur dix ans aurait coûté 1 039 740 francs.

En réponse à la problématique des coûts estimés sur 2024 et 2025, le 19^e PFI ne prévoit pas de dépenses étant donné que la préétude de rénovation des immeubles débutera dès 2027, suivie par l'étude de cette même rénovation en 2029.

Les dépenses liées aux travaux effectués depuis 2018 sont listées ci-après :

- 2018-2021 : la phase d'étude concernant la réfection, la mise en conformité et la restauration des façades pour un montant de 210 431,79 francs ;
- 2022-2023 : la réalisation des travaux désignant la mise en sécurité et l'aménagement des abords du bâtiment pour un montant de 1 083 172,67 francs. Ce montant est en partie constitué d'installations végétalisées qui seront préservées au-delà des travaux de rénovation.

Ainsi, le montant total des travaux commandés, engagés et facturés s'élève à 1 293 604,46 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler